

L'écho

d'Argancy

Bonne et heureuse année
2026

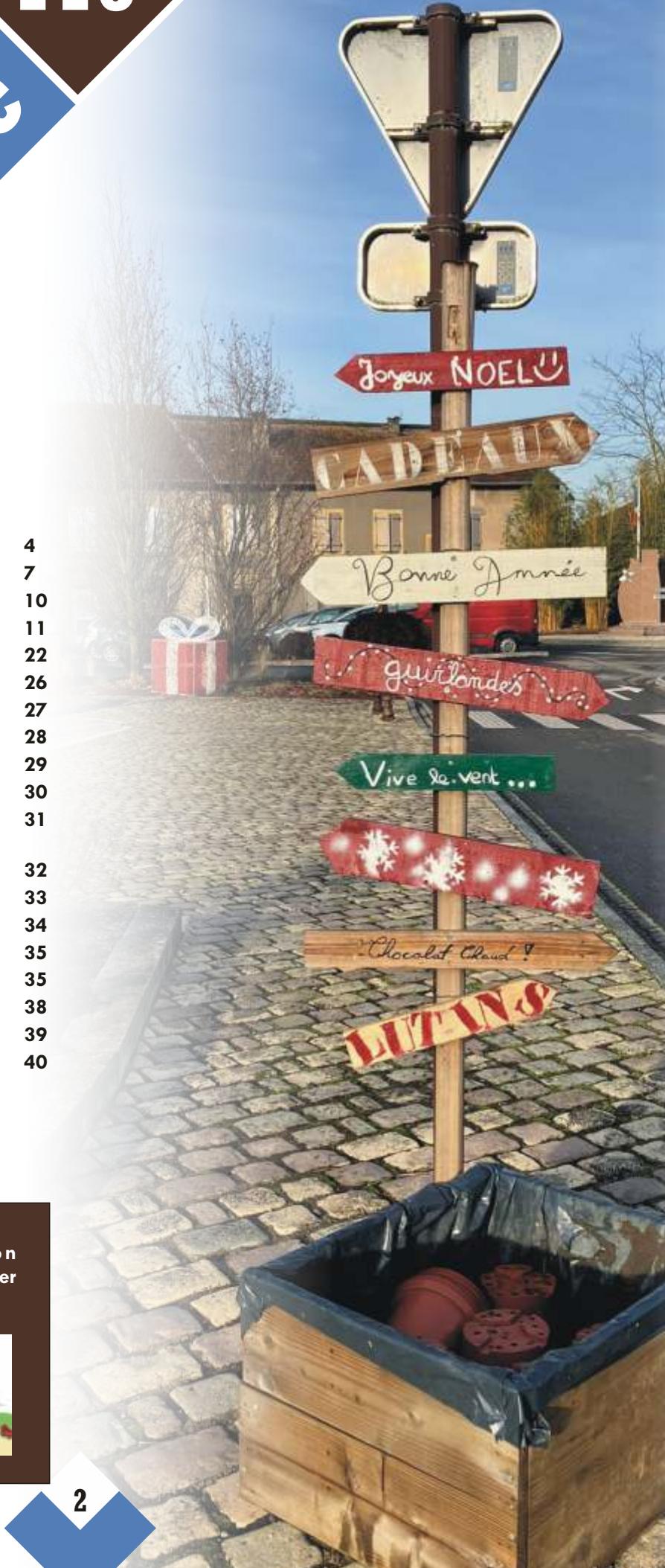
n°115
Janvier
2026

Sommaire

Conseils municipaux	4
Travaux	7
Services techniques	10
Vivre à Argancy	11
Groupe scolaire	22
Bibliothèque	26
Terrain de Baseball	27
Les associations ont la parole	28
Amicale des donneurs de sang	29
Police municipale mutualisée	30
CIAS de la Rive Droite	31
Ecole Intercommunale de Musique et de Danse	32
Vents d'Est	33
Rives de Moselle	34
Environnement	35
A savoir	35
Urbanisme	38
Etat civil	39
Au programme	40

STOP INFO

Le recensement de la population d'Argancy sera effectué entre le 15 janvier 2026 et le 14 février 2026.



Edito

Chères habitantes, Chers habitants,

Il y a 6 ans, vous m'avez confié la responsabilité de conduire notre commune et c'est avec beaucoup d'humilité que j'ai accepté cette responsabilité, bien consciente de l'exigence que cela imposait puisqu'ayant intégré, en 2008, l'équipe de l'époque en qualité de conseillère municipale, puis en 2014, en qualité d'adjointe et de maire de 2019 à 2020 du fait du décès du maire en exercice.

Aujourd'hui, je peux affirmer que ces six dernières années ont été intenses, souvent exigeantes mais, finalement, elles ont été, aussi paradoxalement que cela puisse paraître, courtes à la fois car être au service d'une commune, c'est un engagement quotidien qui peut s'avérer chronophage.

Nous voilà à présent presque arrivés au terme de mon mandat de maire qui n'aurait pu être mené à bien sans l'aide d'une équipe municipale et d'agents communaux impliqués.

C'est toujours tous ensemble que nous avons décidé les projets structurants, relayés dans nos Echos d'Argancy, amélioré le cadre de vie, soutenu la vie associative, et ce, en veillant à la maîtrise des finances communales.

Nous avons eu au cours de ce mandat à affronter :

- des périodes difficiles et angoissantes comme la crise du Covid ;
- des contraintes inédites telles que la crise de l'énergie ;
- des situations compliquées à gérer comme l'effondrement partiel d'un bâtiment en cours de rénovation, un péril imminent ou encore, dans un tout autre domaine, l'arrivée intempestive à plusieurs reprises des gens du voyage, pour ne citer que ces cas là.

Je peux donc, en connaissance de cause, affirmer que le sommeil d'un maire est parfois bien perturbé !

Certaines décisions ont pu susciter des interrogations, des désaccords et je les assume pleinement car tout n'est pas toujours possible, ni parfait. Gérer une commune, c'est faire des choix, avec sincérité et responsabilité.

Le N° 115 de l'Echo d'Argancy étant le dernier que nous publierons avant l'échéance électorale de mars prochain, je profite de l'occasion pour vous annoncer que je ne solliciterai pas de nouveau mandat.

Cette décision, je l'ai mûrement réfléchie et prise, convaincue qu'un engagement public doit savoir s'inscrire dans le temps et s'achever pour permettre à de nouvelles énergies de s'exprimer.

Il est donc temps pour moi de laisser la place et de remercier sincèrement :

- les habitants pour leur confiance,
- tous les élus, que ce soit communaux, intercommunaux, départementaux, régionaux, les représentants de l'Etat, qui nous ont accompagnés dans nos diverses réalisations,
- le personnel communal, le corps enseignant, les personnels du périscolaire,
- les agents de notre police municipale,
- tous nos partenaires associatifs et bénévoles.

En mars 2026, je quitterai donc mes fonctions avec la fierté du devoir accompli et surtout pleinement confiante en l'avenir de notre commune, sachant que l'équipe qui prendra le relais, saura poursuivre le développement de notre commune avec responsabilité et défendre, devant toutes nos instances supérieures, ses intérêts.

Jocelyne EMMENDOERFFER
Votre dévouée Maire.

« On ne subit pas l'avenir, on le fait »
Georges Bernanos

Acquisition du centre socioculturel intercommunal à Ennery

Rives de Moselle dispose dans son patrimoine du Centre socioculturel intercommunal sis à Ennery (acte notarié signé les 11 et 15 avril 1997).

Parallèlement, un protocole de partenariat, par acte sous seing privé, a établi ledit bien en investissement indivis pour les six communes partenaires à hauteur de :

- Argancy : 11,71 %
- Ay-sur-Moselle : 16,51 %
- Chailly-lès-Ennery : 1,74 %
- Ennery : 50,00 %
- Flévy : 3,13 %
- Trémery : 16,91 %

Le protocole acte le portage du bâtiment par l'intercommunalité pour les investissements utiles et pour l'exploitation quotidienne moyennant une refacturation à l'euro de chaque dépense à chaque commune partenaire répartie par 1/3 respectivement à la population DGF, le potentiel fiscal et le nombre d'adhérents de chaque commune.

Le centre socioculturel intercommunal est inscrit dans l'actif de Rives de Moselle pour la valeur de 595 798,12 € (cumul acquisition initiale et diverses campagnes de travaux).

Il en résulte en propriété indivise les valeurs patrimoniales communales suivantes :

- Argancy : 69 767,96 €
- Ay-sur-Moselle : 98 366,27 €
- Chailly-lès-Ennery : 10 366,89 €
- Ennery : 297 899,06 €
- Flévy : 18 648,48 €
- Trémery : 100 749,46 €

Le modèle de portage autrefois imaginé présente aujourd'hui des limites notamment en lien avec des investissements nécessaires (accessibilité PMR) et des responsabilités en découlant.

Afin de mieux flécher la patrimonialité de l'équipement, un projet de cession a été engagé visant à respecter la charge financière supportée par chacune des parties.

Au vu de l'intérêt général à réaliser ce transfert de propriété, il est proposé à l'assemblée délibérante de réaliser cette acquisition au profit des six communes ci-avant à l'euro symbolique.

En contrepartie, les six communes s'engagent à laisser le centre socioculturel intercommunal à disposition de l'école de musique et d'associations à but non lucratif jusqu'au 30 juin 2032.

En cas de méconnaissance de ladite contrepartie, il sera prévu un remboursement au profit de Rives de Moselle du prorata de la valeur patrimoniale (ci-avant précisée) restant à courir.

Une clause est portée dans l'acte visant à laisser à Rives de Moselle le portage des dépenses de l'équipement, après la signature de l'acte notarié, jusqu'au 31 décembre 2026. Chacune des dépenses fera l'objet d'un remboursement par les communes suivant règles du protocole partenarial.

Les charges et honoraires du notaire de cette transaction seront supportés par le vendeur.

Il est précisé que cette vente n'est pas soumise à la TVA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés décide l'acquisition dudit bâtiment sis 8 rue du Château à 57365 ENNERY, sur un terrain de 2 098 m² composé des parcelles cadastrées Section 1 Numéro 206, 207, 208, 209 et 70 et autorise Madame le maire à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition.

Désignation des agents de recensement

Pour effectuer le prochain recensement communal, Madame le maire propose de désigner :

Agents recenseurs :

- Madame Vécrin Fabienne
- Monsieur Trivelli Nicolas
- Madame Haller Marie-Christine

Coordonnateur communal : Madame Snaidero Marylène

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, accepte ces propositions et charge Madame le maire de l'exécution de cette décision.

Attribution d'une subvention à Rugy Loisirs

Monsieur Guy Neveux, premier adjoint en charge des associations, expose que les demandes de subventions, formulées par les associations, doivent impérativement être déposées avant le 31 janvier de l'année civile et que chaque dossier doit être complet en fonction de critères bien précis.

Au 31 janvier 2025, l'Association Rugy Loisirs était la seule association à ne pas avoir répondu aux exigences de la mairie, ayant déposé un dossier incomplet. Sur ce constat, la subvention sollicitée n'a pas pu être examinée lors du conseil municipal du 24 mars 2025, lequel statuait sur les demandes de subventions.

Un report a toutefois été accordé de manière exceptionnelle à ladite association avec prière de se

conformer aux demandes pouvant justifier l'octroi d'une subvention.

Après plusieurs relances écrites, verbales et téléphoniques, le dossier de demande de subvention, enfin complet, a pu être porté de manière tout à fait exceptionnelle devant le conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé d'examiner exceptionnellement, vu la tardiveté du dépôt du dossier complet, la demande de subvention par 13 voix pour et 1 abstention et d'octroyer à ladite association, une subvention exceptionnelle de 500 € par 10 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions.

Tarifs municipaux

Salle des fêtes

Après avoir examiné les tarifs en vigueur, Madame le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le maintien des tarifs de location de la salle des fêtes pour l'année 2026.

Madame le maire rappelle également une gratuité annuelle pour les associations sur demande d'autorisation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents et représentés, de maintenir les tarifs de location et de conserver la gratuité annuelle pour les associations sur demande d'autorisation.

Les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2026 sont donc fixés comme suit :

Salle des fêtes		Habitants hors de la commune	Habitants de la commune
	Caution salle *	2 000,00 €	2 000,00 €
	Caution vaisselle	300 €	300 €
48 heures	Petite salle	470 €	170 €
	Grande et petite salle	810 €	300 €
	Cuisine	210 €	0 €
	Vaisselle	250 €	85 €

* Caution salle : dégradations diverses, ménage...

Chèques détente séniors

Proposition de Madame le maire pour 2026.
Personne de 62 ans et plus : chèque détente de 40 € valable du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026.

Chèques loisirs enfants

Ils s'adressent aux enfants âgés de 3 à 25 ans et sont valables du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026.

Valeur du chèque loisirs			
Par enfant	Participation mairie	Participation famille	Valeur en chèques loisirs
20 chèques de 4 €	70 €	10 €	80 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs des chèques détente séniors et des chèques loisirs enfants.

Bibliothèque municipale

Madame le maire indique au conseil municipal que la carte « adhérent » de la bibliothèque municipale est fixée à 2 € par an.

Pour l'année 2026, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, décide de maintenir à 2 € l'adhésion à la bibliothèque municipale.

Conseil municipal

Principales décisions

du 29 août 2025

Cimetière

Concessions funéraires ancien cimetière

- | | |
|--------------------------------------|-------|
| • Cavurne pouvant contenir 4 urnes : | 385 € |
| • Renouvellement des emplacements : | 30 € |



Concessions funéraires nouveau cimetière

Columbarium

- | | |
|---|---------|
| • Sépulture évolutive (cavurne) : place individuelle | 335 € |
| • Extension (2 anneaux en granit rose de la clarté de Bretagne et un anneau en granit noir d'Afrique) | 2 000 € |
| • Columbarium pyramide : case 2 urnes | 335 € |
| • Columbarium jacinthe : case 4 urnes | 400 € |
| • Columbarium orchidée, lavande, tulipe, myosotis : case 4 urnes | 400 € |



Emplacement pour caveau, tombe

- | | |
|-----------------------------------|------|
| • Renouvellement des emplacements | 30 € |
|-----------------------------------|------|

- | | |
|-----------------------------------|------|
| • Renouvellement des emplacements | 30 € |
|-----------------------------------|------|

Jardin du souvenir : nouveau et ancien cimetière

- | | |
|---|------|
| • Dispersion des cendres | 50 € |
| • Plaque nominative (fournie par la commune) sur les colonnes adjacentes à la stèle | 50 € |
| Durée d'apposition de la plaque : 30 ans | |
| • Renouvellement de la plaque | 30 € |

Après présentation des tarifs applicables au cimetière, le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents et représentés, que l'ensemble des tarifs demeure inchangé pour l'exercice 2026, à l'exception de la modification suivante :

- Le tarif de la cavurne est révisé et passe de 381 € à 385 €.

Le reste des tarifs demeure strictement identique à ceux appliqués en 2025.

Info

Gescime, le nouvel outil de gestion des cimetières

Depuis le mois de juillet, c'est une petite révolution que connaît le service des cimetières de la commune. Depuis cette date, le personnel dispose d'un nouveau logiciel : Gescime. La reprise de l'ensemble des informations mais aussi la recherche d'informations « perdues » au cours des décennies a demandé un travail important et parfois même de fourmi et c'est Madame Marie-Ange Hennequin, 4^e adjointe qui s'y est attelée. Cette tâche a été longue pour que toutes les données soient récoltées et retranscrites dans le logiciel.

Simple, efficace et rapide, ce logiciel offre plusieurs avantages dont celui de rassembler l'ensemble des démarches administratives et financières.

Gescime permet de bénéficier d'une cartographie précise de l'état des lieux des cimetières surtout lorsque l'on a à gérer plus de 200 emplacements sur deux sites différents.

Ce nouvel outil va notamment permettre de reprendre plus facilement les emplacements abandonnés, en fin de concession et de connaître les disponibilités futures.

Travaux

Souriez, vous êtes filmés !

Après la mise en service de la vidéoprotection à Rugy, celle-ci est également opérationnelle à Argancy et Olgy depuis mi-octobre.

Les caméras ont été installées à des points stratégiques en concertation avec la police municipale, la gendarmerie et le référent sécurité de la préfecture.

A peine en fonction : une personne de la commune a été surprise en train de déposer des ordures près du cimetière d'Argancy. Comme quoi, ce genre d'incivilité aussi peut être découverte... Preuve à l'appui.

Pour rappel voici le coût de cette installation, laquelle a été financée pour partie par :

Montant des travaux	164 333,04 €
Subventions allouées	
DETR	43 743,23 €
Subvention FIPD	8 000,00 €
Subvention Région Grand Est	27 537,60 €
Reste à charge pour la commune TTC	85 052,21 €



Centrale de récupération des images de vidéoprotection.



Chauffage de l'église

Le chauffage de l'église a rendu l'âme. Des consultations sont en cours afin de remédier aussi rapidement que possible à cette panne qui justifie que soit revu en profondeur le système de chauffage.

En raison de cet aléa indépendant de notre volonté et en accord avec le conseil de fabrique et l'abbé Pizza, en charge de notre commune, les offices prévus au cours de ce semestre ont été délocalisés dans les communes environnantes. Seuls seront assurés sur la commune les enterrements.

Travaux

La rénovation de l'espace culturel des sablières est terminée

Réhabilité dans son apparence, ce lieu a retrouvé un certain éclat et s'est réinventé pour accueillir pleinement tous passionnés d'expressions artistiques (peinture, musique, vidéo/cinéma, escape game etc...)

Un numéro de rue lui a été attribué pour faciliter l'envoi de courrier aux occupants des lieux.

Cet espace se situe donc au N° 1 de la rue des Sablières.



Une nouvelle boîte à livre arrive bientôt à Rugy

Après avoir été vandalisée, une nouvelle boîte à livres va être installée à Rugy, tout prochainement sous les arcades de la mairie annexe.

Entièrement décorée par Valérie Redel, artiste peintre amateur, elle reflète un petit brin de fantaisie.

Espérons que cette fois-ci, elle sera respectée comme le méritent toutes les installations mises à la disposition des habitants.



Parking rue des Pêcheurs

La démolition de la maison sise 12 rue des Pêcheurs a été actée et les travaux de démolition devraient commencer au courant du 1^{er} semestre 2026.

Le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement), missionné pour nous proposer une esquisse de parking a établi un premier projet faisant ressortir un parking paysager conçu dans une démarche de développement durable. Ce parking qui sera largement arboré s'intégrera au centre ancien en se rapprochant davantage d'un square urbain que d'un équipement de stationnement traditionnel.



Un maître d'oeuvre a été sollicité pour chiffrer le projet et différents organismes afin d'obtenir les subventions nécessaires à sa réalisation.

Signalisation

De nombreux panneaux de signalisation ont été revus sur la commune et changés, tout comme le marquage de signalisations au sol.



Installation d'un panneau d'information digital double face entre Argancy et Olgy

Un tout nouveau panneau d'information vient d'être installé pour encore plus d'informations aux habitants et ce, en complément de notre site internet et de l'application PANNEAUPOCKET.

Après un petit temps d'expérimentation, une réflexion sera conduite quant à l'installation de ce même genre de panneau à Rugy.



Concours au label villes et villages fleuris 2025

Le village conserve sa deuxième fleur et obtient « le prix spécial régional de la mise en valeur de l'environnement ».

Vendredi 4 juillet 2025, le jury des villes et villages fleuris est venu auditer notre village.

La visite du jury a duré 1h30 comme pour toutes les autres communes.

Contrairement à ce que renvoie l'image du label, ce n'est pas seulement le fleurissement qui est jugé. Nous avons été évalués sur 62 critères répartis sur 7 thèmes :

1. la visite du jury ;
2. la mise en œuvre du projet municipal ;
3. l'animation et la promotion de la démarche ;
4. le patrimoine végétal ;
5. la gestion environnementale ;
6. la qualité de l'espace public ;
7. l'analyse par espace.

Le Jury Régional des Villes et Villages fleuris a décidé notre maintien du label 2^{ème} fleur et de récompenser la commune par « le prix spécial régional de la mise en valeur de l'environnement ».



Le remise des prix a eu lieu le 9 octobre 2025 au Lycée Horticole de Rovilles-aux-Chênes (Vosges).

Cette récompense est une reconnaissance pour le travail et la gestion de notre service technique qui œuvre tout au long des saisons en étroite collaboration avec les élus.



Vivre à Argancy

10 septembre 2025

Argancy est désormais ambassadeur du don d'organes

Le don d'organes et de tissus permet d'améliorer ou de sauver des milliers de vies. Aujourd'hui, en France, plus de 70 000 personnes vivent grâce à une greffe.

Toute personne peut être donneur, de son vivant ou en état de mort encéphalique, sous réserve de la viabilité des organes à prélever.

Le don d'organe est un choix personnel et chacun est libre de l'accepter ou de le refuser. Cependant, pour être certain que sa volonté soit respectée, il est impératif de faire connaître son choix à son entourage. Il est possible de s'inscrire au registre national des refus ou, à contrario, de porter sur soi une carte d'ambassadeur du don.

Depuis 2023, le collectif Greffes + a mis en place une action permettant aux villes et villages de France de devenir ambassadeurs du don d'organes en installant des panneaux

arborant le ruban vert. L'objectif est d'interpeller les passants pour les inciter à réfléchir et à se positionner sur le don d'organes.

Laurent Arnoux, conseiller municipal, est l'artisan de ce projet pour Argancy et, le 10 septembre dernier, la commune est devenue officiellement ambassadrice du don d'organes.

Pour célébrer cet événement, la municipalité a convié la population à une cérémonie où des professionnels de santé spécialistes des pathologies rénales (Association Saint André - Hôpital Robert Schumann et Centre de prélèvement du CHR Mercy) ont répondu aux nombreuses questions des participants.

Jocelyne Emmendoerffer, maire, a souligné l'importance du don d'organes qui est « un acte de générosité et de solidarité qui peut sauver bien des vies ».



M. Helmut Buschmann,
Président France Rein Moselle

Trois nouvelles personnes agrandissent le cercle des nonagénaires

Huguette Lallier

C'est en mairie, le 20 septembre 2025, que la municipalité a reçu Madame Huguette Lallier et sa famille afin de célébrer son 90^e anniversaire.

Madame Lallier a tenu avec son mari Jean-Marie, aujourd'hui décédé, l'épicerie du village pendant de nombreuses années. Ils ont aussi été les porteurs du journal local.

Ensemble, ils ont eu trois enfants : Thierry, Monique (tous deux habitant le village) et Denis. Huit petits-enfants sont venus agrandir la famille : Kévin, Marie, Nathan, Alexandre, Emilie, Gauthier, Morgane et Antoine et quatre arrière-petits-enfants.



Liliane Bergossi

La municipalité est venue à la rencontre de Madame Bergossi qui réside à Rugy pour célébrer son entrée dans le club des nonagénaires.

Madame Liliane Bergossi et son mari sont arrivés à Rugy il y a de nombreuses années. Ils ont eu deux enfants qui leur ont donné quatre petits-enfants. Depuis le décès de son mari, elle vit seule dans sa maison.

Toujours très active, elle prend plaisir à décorer sa maison pour Noël.

Madame Bergossi ne souhaitant pas paraître dans notre journal, nous respectons son voeu.



Monique Petit

Le 27 décembre 2025, la municipalité a reçu en mairie, Madame Monique Petit et sa famille à l'occasion de son 90^e anniversaire.

Née à Hauconcourt, elle est arrivée, après son mariage avec Pierre Petit, à Olgé en 1961 puis a déménagé à Argancy en 1969.

Ils ont eu trois enfants : Marie-Ange, Michel et Eric qui leurs ont donné cinq petits-enfants : Romain, Aurélie, Mathilde, Guillaume et Clémence. Trois-arrières-petits-enfants sont venus agrandir la famille.

Son mari est décédé en 2003 et depuis, elle vit seule, mais n'a pas rompu le lien social puisqu'elle prend plaisir à jouer au Rummikub les mardis après midi, lors des goûters / jeux, organisés par Loisirs et Partage.



La municipalité est fière de ses nonagénaires qui, toujours actives, vivent à leur domicile. Elles ont reçu, chacune, fleurs et petites attentions pour marquer l'événement.



6 septembre 2025

Jean et Jeanne Bendriss, des époux en or



*« Aimer, ce n'est pas se regarder l'un l'autre,
c'est regarder ensemble dans la même direction »*

Antoine de Saint Exupéry

C'est en mairie, le 6 septembre 2025, que la Municipalité a reçu Jean et Jeanne Bendriss à l'occasion de leurs noces d'or puisqu'ils se sont mariés le 6 septembre 1975, au Ban-Saint-Martin.

50 ans de mariage, c'est un beau parcours de vie commune qui mérite d'être souligné.

Jean et Jeanne résident au Lotissement du Stade à Argancy depuis 1976. Ils ont eu deux filles, Elodie et Audrey, puis, la famille s'est agrandie avec la venue de quatre petits-enfants qu'ils entourent de toute leur affection.

Jean est passionné de course à pied et il n'est pas rare de le voir pratiquer son sport sur le ban communal. Ce sont également tous les deux de grands marcheurs.

Nous leur souhaitons de poursuivre encore longtemps le chemin qu'ils ont choisi de parcourir ensemble en continuant de partager de nombreux moments de bonheur et de complicité.

Cette manifestation s'est terminée autour du verre de l'amitié à l'occasion duquel quelques attentions leur ont été remises.

Commémoration du 11 novembre 1918

La cérémonie s'est déroulée en intercommunalité à Trémery.

Brioche de l'amitié

1559,65 €, c'est la somme récoltée par l'association ACP d'Olgny chargée cette année de la vente des Brioches de l'Amitié.
Merci aux généreux donateurs.



Le 11 novembre est un jour de mémoire mais c'est aussi la mémoire d'un jour, celui de l'armistice de 1918 qui mit fin à la première guerre mondiale.

Cent sept ans plus tard, le souvenir demeure dans chaque ville et chaque village de France où un monument porte le nom des hommes qui ont affronté l'horreur pour défendre leur pays.

Cent sept ans plus tard, le monde toujours en guerre, n'a pas retenu la leçon du passé.



Une gerbe a été déposée sur le monument aux morts d'Argancy

Dimanche 23 novembre 2025 Repas des aînés

Le traditionnel repas des aînés a rassemblé 140 convives à la salle des fêtes.

A l'issue du discours de bienvenue de Mme le maire, chacun a pu déguster le repas préparé et servi par le traiteur Gall. C'est au son de l'orchestre Pôle Position que les amoureux de la danse ont pu se laisser emporter.

Un appareil photo instantané, mis à disposition et que chacun pouvait utiliser à sa guise, a permis de repartir avec un joli souvenir de cette journée conviviale et festive.



Les personnes de 62 ans et plus n'ayant pas assisté au repas des aînés ont reçu un colis gourmand offert par la municipalité.



Orchestre Pôle Position

Qui va gagner le panier ?

Au cours de cet après-midi festif, un panier gourmand d'une valeur de plus de 100 € a été mis en jeu.

Combien pèse-t-il ? Celui ou celle qui saura évaluer son poids, repartira avec !

Martine Vigneulle de Rugy a été la plus perspicace. Félicitations !



Les doyens de l'assemblée mis à l'honneur



Mme Emilienne Stuhlfaut : 91 ans
M. Louis Comino : 91 ans
M. Paul Thiry : 90 ans

Un grand merci à Liliane et Bernard pour leur disponibilité.



Merci Liliane

Nous tenons à remercier chaleureusement Liliane Zannol pour les nombreuses années consacrées, à nos côtés, à l'élaboration de notre journal municipal et pour son engagement au sein du comité des maisons fleuries. Organisation du concours, du troc aux plantes, des excursions vers les jardins remarquables, elle n'a ménagé ni son temps ni son énergie. Elle est également responsable du cercle de lecture à la bibliothèque.

Son investissement et sa disponibilité ont été une aide bénévole précieuse et nous lui exprimons toute notre gratitude pour son travail.

Même si Liliane a exprimé le souhait de lever le pied sur certaines activités, elle reste, néanmoins, la correspondante du Républicain Lorrain.



Merci Bernard

Bernard Michel a été mis à l'honneur pour l'ensemble des services rendus bénévolement à la commune pendant le Covid il y a 6 ans et aujourd'hui, pour les transports vers le centre commercial Auchan tous les premiers vendredis de chaque mois. Le chauffeur du minibus, c'est lui !

Vendredi 19 décembre 2025

Voeux du maire au personnel communal

La municipalité a accueilli, à la salle des fêtes, le personnel communal, les enseignantes, la police intercommunale et le personnel du périscolaire.

Jocelyne Emmendoerffer, maire, a remercié et félicité ses équipes qui, au cours des six dernières années, ont oeuvré au quotidien pour faire d'Argancy-Olgy-Rugy, des villages où il fait bon vivre.

« Merci pour votre professionnalisme, votre disponibilité et surtout pour le travail que vous accomplissez chaque jour au service des habitants de notre commune ».

En cette fin de mandat, le temps est au bilan et elle a ajouté : « Ce que je retiendrais de ces six dernières années à vos côtés, c'est uniquement tout ce qui a été construit ensemble dans l'intérêt général et le profond respect que j'ai, tout comme mon équipe, pour le travail de chacun. »

Elle a conclu avec beaucoup d'émotion : « En quittant en mars 2026 mes fonctions de maire, je partirai avec le sentiment du devoir accompli et je garderai en mémoire tous les bons moments partagés avec vous tous ».



Dernière photo de famille du mandat

Mardi 6 janvier 2026

Départ en retraite de Marie-Christine Haller



Après 20 ans de bons et loyaux services au sein de notre commune, Marie-Christine Haller a décidé de prendre sa retraite. Chargée de la gestion des finances elle connaissait le fonctionnement d'une mairie « sur le bout de sa calculette ». Son professionnalisme, sa discréetion et sa vigilance ont été essentiels pour le bon déroulement de chaque investissement communal.

Mme le maire, dans son discours, a souligné : « je veux surtout retenir la belle personne d'humeur toujours égale que tu es, disponible pour expliquer, accompagner, rassurer... » et elle a ajouté pour conclure :

« Au nom de la municipalité, des élus et de l'ensemble du personnel communal qui savait trouver en toi une personne à l'écoute, je tiens à te remercier très sincèrement pour ton investissement au service de la commune et te souhaiter une très belle retraite riche de projets, de voyages et prendre tout simplement du temps pour toi et pour ceux qui te sont chers ... »



« Le retraité se couche serein, s'endort entre les bras de la tranquillité et se réveille avec la joie »

Axel Oxenstiern

Bienvenue Laura !



Bienvenue à Laura Tomasetto qui remplace désormais Marie-Christine.

Elle a rejoint l'équipe le 1^{er} octobre 2025. La municipalité est heureuse de l'accueillir et lui souhaite le meilleur au sein de cette belle famille qu'est le personnel communal d'Argancy.

Dimanche 21 décembre 2025

Noël sur la place

Organisé par l'Interassociation



Le père Noël a fait une pause dans la préparation de son grand voyage pour venir écouter la chorale des lutins de l'Ecole Buissonnière d'Argancy. Boissons chaudes et gâteaux lui ont permis de faire le plein d'énergie avant le grand jour.



Dimanche 4 janvier 2026

Accueil des nouveaux arrivants et voeux à la population

L'accueil des nouveaux arrivants a été le point de départ de la traditionnelle cérémonie des voeux du maire.



Extraits du discours de Jocelyne Emmendoerffer, maire :

« Ce moment particulier me permet de souhaiter la bienvenue à toutes les nouvelles personnes qui ont choisi de venir vivre au sein de notre communauté au cours de l'année 2025.

Leur arrivée est une vraie richesse pour notre commune puisqu'elle permet, entre autre, et cela je l'affirme de manière un peu égoïste, de

conforter les effectifs de nos écoles, garantissant la pérennité des six classes existantes. [...] Je formule le voeu que ces nouveaux Argançais et Argançaises trouvent leur place au sein des associations de notre commune et qu'ils puissent apporter leur enthousiasme, leurs idées, leur engagement car nos associations sont le cœur de notre village et chaque nouvelle participation contribue à renforcer notre lien communautaire. »

Mme la Maire a abordé ensuite la cérémonie officielle de présentation des voeux, qui est la dernière du mandat :

« Ce moment est particulier pour moi aujourd'hui car je souhaite vous annoncer, qu'après mûre réflexion et 18 années passées au sein de l'équipe communale dont 7 en qualité de maire, j'ai décidé de ne pas me présenter aux élections municipales de mars 2026.

En mars 2026, je partirai donc avec le sentiment du devoir accompli, consciente que tout n'est jamais parfait, mais fière du travail réalisé collectivement. [...]

Et pour citer quelques exemples :

- l'extension et la rénovation complète de la mairie ;
- la construction de 8 logements locatifs ;
- la réhabilitation du lavoir d'Olgy avec la participation active de bénévoles ;
- la réhabilitation de l'espace culturel les sablières ;
- la création d'un jardin du souvenir au nouveau cimetière avec la mise en place d'un logiciel d'exploitation cinéaire ;
- l'installation de la vidéoprotection sur l'ensemble de la commune, de radars pédagogiques, la création de la zone 30, les signalisations routières revues...
- le passage en LED de l'éclairage public ;
- l'isolation et le ravalement du groupe scolaire ;
- la digitalisation des panneaux d'informations officiels ;
- la réalisation d'un city-stade, d'un street work-out, d'un nouveau skate-park ;
- la réalisation d'un parking près de l'église va débuter prochainement.

D'autres chantiers et actions plus modestes en apparence ont été réalisés, toujours guidés par l'intérêt général et l'avenir de notre village. [...]

Puis elle a remercié :

- les élus municipaux ;
- les membres du personnel ;
- les membres du CIAS ;
- les enseignantes ;
- le tissu associatif, les bénévoles, les habitants ;
- les représentants de nos administrations ;
- ses collègues maires environnants.

Elle a terminé en adressant à tous et à toutes, pour cette nouvelle année, ses voeux les plus sincères de santé bonheur et de réussite dans tous les projets.



Prise de parole de Julien Freyburger
président de la communauté de communes
Rives de Moselle.



Le sénateur Mickaël Weber nous a fait l'amitié d'être présent et de dire quelques mots.

La cérémonie s'est poursuivie
par du théâtre...

**Tripaliare : quand le travail est
une torture !**



Olivia Neveux et Elisabeth Welter de la troupe de théâtre « Les Complices » d'Ennery ont présenté *Tripaliare* une comédie à sketches, drôle et touchante, sur le monde du travail au féminin.
Mise en scène : Françoise Markun

... avant la dégustation de la traditionnelle galette des rois



Vive la reine !

Mme Jacqueline Heymes de Rugy a trouvé la super fève dans sa galette et est repartie avec une bouteille de champagne ! Bravo !



Concours des illuminations de Noël

Le 21 décembre dernier, le jury composé de membres du conseil municipal a effectué son passage dans nos trois villages afin de décerner le trio gagnant du concours des illuminations de Noël.

Cette année, l'effort collectif des habitants a été remarquable. Plusieurs familles ont décoré leurs façades. Dès la tombée de la nuit, la magie opère et les guirlandes scintillent sur ou devant les maisons. Certains ont même contribué à fabriquer des décos artisanales, les commerçants ont aussi joué le jeu en habillant leur devanture.

Le jury a tenu compte de l'harmonie des couleurs, de la mise en scène de l'ensemble, de l'originalité mais aussi du respect de l'environnement et du soin apporté aux finitions.



1^{er} prix : M. et Mme Paradeis

A l'issue du passage du jury, les prix ont été attribués à :

1^{er} prix : M. et Mme Paradeis (Argancy) qui remportent un chèque cadeau de 100 €.

Avec le coup de cœur du jury

2^{ème} prix : M. et Mme Lossom (Olgy) qui remportent un chèque cadeau de 50 €.

3^{ème} prix : M. et Mme Heymes (Rugy) remportent un chèque cadeau de 30 €.



2[°] prix : M. et Mme Lossom



Merci à toutes et à tous d'avoir illuminé notre village pour les fêtes. Vos décorations ont fait briller l'esprit de Noël.

Félicitations aux heureux lauréats et bravo à l'ensemble des habitants pour leur investissement dans ce concours.

Clin d'oeil à nos commerçants qui ont joué le jeu des illuminations de Noël



Bébés 2025

Nos trois villages, ont accueilli 10 naissances en 2025 !

Lia Maistre	née le 25 janvier 2025
Eden Hoareau	né le 21 février 2025
Eugénie Gaillot	née le 15 juin 2025
Ida Lesire	née le 6 août 2025
Gabin De Boni	né le 6 août 2025
Adèle Folny	née le 11 septembre 2025
Jeanne kiffer	née le 4 novembre 2025
Louis Correia	né le 5 décembre 2025
Alexis Le Gleuher	né le 10 décembre 2025
Maëlle Le Gleuher	née le 10 décembre 2025



La municipalité leur souhaite la bienvenue et leur offre un chèque de 55 €.

Octobre 2025

La semaine du goût à l'école : cuisine et spectacle

La semaine du goût à l'école a été l'occasion pour les élèves de découvrir, de déguster et de cuisiner avec des pommes crues ou cuites.

Au menu, dégustation de diverses variétés de pommes, compote, tartes et gâteaux...



L'aspect pédagogique n'en a pas été oublié pour autant : nommer les saveurs, exprimer ses goûts, utiliser des quantités, un vocabulaire précis et adapté, adopter des règles élémentaires d'hygiène, aborder la nutrition en ont été les éléments essentiels.

Au cours de la semaine, tous les élèves de la maternelle ont pu assister à un spectacle présenté par la Compagnie Planètes Mômes.

Il s'agissait de « Tarte à la ferme » avec la comédienne Charlotte Colling.

Ce spectacle interactif a permis aux élèves de découvrir la fabrication du beurre et ont pu également découvrir ou redécouvrir tous les animaux présents dans la ferme.



Ce spectacle a été financé par les bénéfices réalisés lors du marché et de la tombola de Noël 2024.

Novembre-décembre 2025

A l'école maternelle, on fait du ski !

Le cycle de ski fait partie intégrante du projet d'école de la maternelle et il est au programme de la classe de grande section depuis de nombreuses années désormais.

Les installations du Snowworld d'Amnéville permettent une pratique pédagogique sérieuse et efficace avec l'aide de moniteurs compétents et bénévoles agréés.

Des parents se sont également rendus disponibles à chacune des séances afin d'aider activement au vestiaire et au bas des pistes.

Le module d'apprentissage se terminera par un moment important : le passage du brevet de skieur.

Le financement conjoint commune, parents et coopérative scolaire a permis la mise en place de cette opération.



Marché de Noël

Les parents d'élèves élus ont organisé un marché de Noël et une tombola de Noël pour les familles.

Des objets décoratifs ont été réalisés puis vendus et de nombreux lots ont été offerts pour la tombola.

Les parents organisateurs se sont beaucoup investis pour la mise en œuvre de ces deux projets.

La somme récoltée (2000 €) a été versée au profit de la coopérative pour aider à financer les divers projets pédagogiques de l'année scolaire.



Le père Noël est venu à l'école

Les élèves de la maternelle ont convié leur famille à une représentation de chants de Noël.

Ils ont eu la surprise de voir venir parmi eux, le Père Noël qui a apporté chocolats et cadeaux pour chacune des classes.



Vendredi 5 décembre 2025
Saint Nicolas est à l'école !



- Avez-vous été bien sages ? demande Saint Nicolas



Saint Nicolas et Père Fouettard ont été accueillis en chansons.
Les enfants attendaient avec impatience la distribution de chocolats.
Merci Saint Nicolas !

OUI, la preuve ...





C'est Père Fouettard la vedette !
Il signe des autographes !



Même pas peur !



A l'école élémentaire, Saint Nicolas et Père Fouettard sont passés dans chaque classe pour la traditionnelle et très attendue distribution de friandises. Pas impressionnés du tout, les enfants ont essayé de tester la patience de Père Fouettard. Coups de baguettes et grands éclats de rire, cette visite restera dans les souvenirs !

Ecole privée Marcel Van

Quel accueil ! Une haie d'honneur attendait Saint Nicolas ! Pour remercier les enfants, Saint Nicolas leur a offert des chocolats.



Bibliothèque

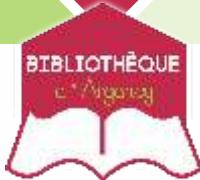
Horaires d'ouverture

Mardi : 15h30-18h00

Mercredi : 14h00-19h00

Vendredi : 15h30-18h00

 Bibliothèque municipale d'Argancy



5 place Anne de Méjanès
57640 Argancy
Tél : 03 87 61 81 88
bibliothèque@argancy.fr

Succès retentissant à la bibliothèque : les puzzles font fureur !

La bibliothèque municipale a trouvé le chaînon manquant pour rassembler les habitants autour d'une activité calme et stimulante : le prêt de puzzle !

Lancé il y a quelques mois, ce service a connu un succès immédiat et ne cesse de gagner en popularité, prouvant qu'il n'y a pas que les livres qui peuvent être dévorés avec passion.

Le concept est simple :

Les usagers peuvent emprunter des boîtes de puzzles de différentes tailles, allant de quelques centaines à mille pièces, pour les assembler chez eux. L'objectif étant d'offrir une alternative aux écrans et une activité intergénérationnelle.



Les statistiques parlent d'elles-mêmes :

- Depuis la mise en place de ce service, 220 prêts de puzzles ont été enregistrés, témoignant d'une fréquentation assidue.
- Actuellement, 25 puzzles sont en prêt simultanément, preuve de l'engouement pour cette activité.
- La collection est riche et variée et elle est régulièrement mise à jour grâce à l'acquisition de nouveaux modèles et, parfois, à des dons de la communauté.

Plus qu'un jeu : un lien social

Les boîtes ne restent jamais longtemps sur les étagères, un signe clair de l'intérêt des lecteurs et non-lecteurs pour ce loisir. Ce succès prouve que la bibliothèque est bien plus qu'un lieu de lecture ; c'est un espace de partage et de découverte.

Vous n'avez pas encore essayé ?

Rendez-vous à la bibliothèque pour vous inscrire, découvrir la collection de puzzles et vous laisser tenter par une nouvelle aventure pièce par pièce.



Le puzzle encourage la concentration, la patience et, lorsqu'il est fait en famille ou entre amis, il devient un merveilleux moment de collaboration et d'échange.



17 octobre au 14 novembre 2025 Exposition de peintures : saison 3

Pendant un mois, la bibliothèque a présenté les travaux des élèves de François, Nathalie et Valérie, de l'association Studio mécanique.



Le terrain de baseball porte désormais le nom de Philippe Mangeat

A la demande de l'association les Bootleggers et en accord avec la mairie, le terrain de baseball d'Argancy a été baptisé « terrain Philippe Mangeat » en hommage au président d'honneur décédé en 2024.

Philippe Mangeat, considéré comme l'âme du club en a été le pilier mais aussi un des membres fondateurs.

Ce moment chargé d'émotion s'est déroulé en présence de la municipalité, de son épouse, du comité, des joueurs ainsi que des représentants d'associations du village.

La journée s'est poursuivie par un match intergénérationnel dans un esprit convivial.



Interassociation : mise en commun des moyens

Le but principal de l'Interassociation est d'acheter, entretenir et de mettre à disposition des associations membres, du matériel utile à la réalisation des diverses manifestations organisées au cours de l'année.

Ce matériel est stocké dans un local adapté, mis à la disposition de l'Interassociation par la municipalité, et on peut y trouver : des bancs et tables, des barnums, un plancher pour danse, barbecue, friteuses, plancha, crêpière, etc.

Il est important de noter, que l'Interassociation loue uniquement des bancs et tables pour les habitants du village et pas d'autres matériels.

Afin de répondre aux attentes des associations membres ou pour renouveler certains matériels usagés, l'Interassociation organise quelques manifestations comme les feux de la Saint Jean, la Fête Nationale (à échéance périodique).

Elle organise également une collecte dans nos villages pour les Restos du cœur, un nettoyage de printemps en partenariat avec la municipalité et sa traditionnelle fête de Noël sur la place de la Mairie qui permet à chacun et chacune de pouvoir déguster vin chaud, chocolat chaud, churros et marrons chauds sous l'œil bienveillant du Père Noël.

L'Interassociation permet aux diverses associations membres de travailler dans un bon esprit de convivialité et dans une entente cordiale.

Elle tient en outre un planning des dates définies pour les manifestations des associations membres et permet ainsi d'éviter d'avoir plusieurs rendez-vous le même week-end.

Argancy a la chance d'avoir un tissu associatif actif et diversifié, ce qui permet à beaucoup d'habitants de nos trois villages de pratiquer une activité qui leur convient et l'Interassociation s'inscrit pleinement dans cette dynamique.

L'Interassociation d'Argancy est une association composée de 11 associations du village, à savoir :

- Amicale du personnel communal,
- ACP,
- Tennis club,
- Loisirs et Partage,
- Rugy Loisirs,
- Familles rurales,
- Ecole buissonnière,
- Quad 9,
- Argancy pétanque,
- US Argancy
- Amicale de pêche.



Amicale pour le Don de Sang Bénévole Ennery et Environs

Argancy-Olgy-Rugy, Ay-sur-Moselle, Chailly-lès-Ennery, Ennery Flévy, Malroy, Rurange-lès-Thionville, Montrequienne, Trémery

Sensibiliser les enfants au don de sang : une première intervention.

Donner son sang est un acte pouvant paraître banal et pourtant, plus les années passent, plus les donneurs manquent à l'appel. Actuellement, seuls 4 % de la population en âge de donner, accomplissent ce geste citoyen. Pour remédier à cette situation, notre comité a décidé de renouveler les interventions en milieu scolaire auprès des élèves du CM1-CM2. Une première intervention a eu lieu à l'école élémentaire de Flévy. Après avoir échangé avec les deux membres du comité sur les procédés du don de sang, son utilité, les valeurs éthiques qui y sont rattachées ainsi que les étapes qui se déroulent du donneur au receveur, les élèves ont réalisés des dessins.



Résultats de nos collectes en 2025

Dons prévus	Présentés	1 ^{er} don	Lieu
310	276	20	6 collectes en commune
141	135	17	Stellantis Trémery

Un recul très sensible du nombre de donneurs sur cette année 2025 mais un résultat satisfaisant sur notre dernière collecte à Flévy où 52 donneurs ont répondu à l'appel pour 50 attendus. Régulièrement présent sur nos collectes (5 à 6 fois par an) Rémy a reçu le lot de notre amicale. Un grand merci à vous.

Prochaines collectes dates prévisionnelles 2026

Mercredi 21 janvier - Trémery
Salle Arcabas : 15h00 - 19h00

Mercredi 18 mars - Argancy
Salle des fêtes : 15h30 - 19h00

Mercredi 13 mai - Ennery
Espace 17 : 15h00 - 19h00

Mardi 21 juillet - Montrequienne
Centre socioculturel : 15h30 - 19h00

Lundi 28 septembre - Ay-sur-Moselle
M.J.C. : 15h30 - 19h30

Mardi 24 novembre - Flévy
Salle polyvalente intercommunale - 15h30 - 19h00

Assemblée générale du 14 septembre 2025 : nouvelle adresse et nouvelle raison sociale

Au cours de cette année, le siège social de notre amicale a changé d'adresse. Nos locaux se situent, à présent, 8 place Robert Schumann à Ennery. Ce changement de situation nécessitant une modification des statuts, nous avons également décidé de changer la raison sociale de l'amicale. Pour répondre aux orientations de la fédération nationale, l'Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles Rive Droite d'Ennery et environs est devenue l'Amicale pour le Don de Sang Bénévole Ennery et environs.

Le comité de l'amicale a également accueilli un nouveau membre : Mme Catherine Mahut ainsi qu'une nouvelle ambassadrice du don, Mme Christine Morellato qui assurera les interventions en milieu scolaire auprès des élèves de CM1-CM2.

Police municipale mutualisée

Ay-sur-Moselle, Argancy, Chailly-lès-Ennery,
Charly-Oradour, Flévy, Malroy

Tél : 06 08 37 12 05
En cas d'absence :
Gendarmerie nationale : 17



Police municipale : un service de proximité, présent toute l'année

Toujours au plus près des habitants, la police municipale œuvre chaque jour pour garantir la tranquillité publique, la sécurité et le bien-être de tous. Par sa présence régulière sur le terrain, elle assure une veille attentive des espaces publics, contribue à la prévention des incivilités et répond aux sollicitations du quotidien.

Les agents connaissent parfaitement le territoire communal : ils patrouillent, conseillent, informent et interviennent avec disponibilité et bienveillance.

Cette proximité permet d'entretenir un lien de confiance durable avec la population et de renforcer le sentiment de sécurité au sein de la commune.

Parmi les missions marquantes de l'année, l'Opération Tranquillité Vacances (OTV) a une nouvelle fois rencontré un vif succès. Durant la période estivale, 76 habitations ont bénéficié de ce dispositif de surveillance, mis en place lors de l'absence des occupants. Totalement gratuit et accessible à tous, il offre la possibilité de partir en vacances l'esprit léger : les patrouilles municipales passent régulièrement vérifier que tout est en ordre et qu'aucune anomalie n'est constatée.



Tranquillité vacances

Un service utile toute l'année !

Souvent associé à l'été, l'Opération Tranquillité Vacances est en réalité disponible 12 mois sur 12.

Les habitants peuvent en faire la demande à tout moment auprès de la police municipale, que ce soit pour une absence de courte ou de longue durée.

Enfin, pour rester informé en temps réel des alertes, consignes de sécurité ou actualités locales, les citoyens peuvent suivre la police municipale sur PanneauPocket – "police municipale mutualisée - 57640". Cette application d'information locale, gratuite et sans publicité, permet de recevoir instantanément les messages importants concernant la commune et ses environs.

Gardez l'oeil !

La vidéoprotection vient en soutien des services de la police municipale mais elle ne peut pas tout !

Tout comme les membres du groupe de la « Participation citoyenne » qui restent vigilants pour signaler tous faits anormaux et auprès desquels vous pouvez vous rapprocher également.



CIAS de la rive droite

Ay-sur-Moselle, Argancy, Chailly-lès-Ennery,
Charly-Oradour, Ennery, Flévy et Trémery



CIAS de la Rive Droite
2, rue des écoles
57300 Trémery
Tél : 03 87 40 12 00
contact@cias-rivedroite.fr

Le CIAS évolue

Afin de mieux répondre aux besoins sociaux de leurs administrés, les communes d'Ay-sur-Moselle, Flévy et Trémery ont créé en 2005 un Centre intercommunal d'action Sociale (CIAS) dénommé « de la Rive Droite ».

En 2017, le CIAS s'est étendu aux communes de : Argancy, Chailly-lès-Ennery, Charly-Oradour et Ennery.

Dorénavant, sept communes composent cette structure publique qui permet de mutualiser les moyens humains, les services, les équipements et matériels en harmonisant les prestations sur le territoire des communes.

Les principaux champs d'action du CIAS sont les suivants :

- Aides sociales légales et facultatives
- Multi-accueil
- Accueil de loisirs sans hébergement : périscolaire, cantine, vacances
- Séjour hiver.

Le CIAS de la Rive Droite en quelques chiffres

- 7 communes ;
- 8200 habitants ;
- 800 enfants scolarisés ;
- 45 agents au service de la population ;
- 2 millions d'euros de budget de fonctionnement.

Le CIAS est géré par un conseil d'administration composé de membres élus par les conseillers municipaux et de membres nommés par le Président du Conseil d'Administration, issus d'associations oeuvrant dans les communes dans des actions de prévention, d'animation et de développement social.

Les élus du Conseil d'Administration oeuvrent bénévolement dans différents domaines, à savoir, ceux relevant de ses attributions obligatoires et ceux relevant d'attributions facultatives.

Nouveau ! L'application mobile du CIAS est disponible !

Retrouver toute les informations du CIAS de la Rive droite sur l'application mobile « CIAS RIVE DROITE » téléchargeable sur Apple Store ou Google Play !

Le site internet du CIAS est toujours actif : www.cias-rivedroite.fr



Séjour ski du 14 au 21 février 2026

30 places maximum !

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Rive Droite propose chaque année un séjour ski, en Savoie, pour les enfants scolarisés du CE2 jusqu'à la 3^e inclus.

Le séjour est organisé au chalet « l'Echo des Montagnes » à Seytroux. Il est ouvert en priorité aux enfants dont l'un des deux parents réside sur le territoire du CIAS.

En fonction des places disponibles, le séjour peut être ouvert aux enfants qui ne résident pas sur le territoire du CIAS.





Les concerts de Noël

Deux concerts de Noël ont été présentés au public.

Le premier, mardi 16 décembre à la salle Arcabas de Trémery a permis aux classes d'éveil, d'initiation, de guitare, de violon, de trompette, de danse et l'atelier de musique actuelle de se produire sur scène.

Le deuxième concert, vendredi 19 décembre en l'Eglise Saint Marcel d'Ennery a regroupé la chorale des élèves, l'ensemble junior, les classes de chant, de flûte traversière, de clarinette et de saxophone.

Félicitations à tous !



L'année 2026 sera riche !

De janvier à mars

Interventions dans les écoles maternelles et primaires des communes de la rive droite.

Projet : Conte musical « La lune a disparu » de Nicole Berne et découverte des instruments avec les professeurs de flûte, saxophone, violon et accordéon.

Du 2 au 14 février

Auditions des classes instrumentales à l'EIMD.

Samedi 7 mars 2026 de 10h30 à 19h

Festi'Bois : festival autour des instruments de la famille des bois à l'école de musique de Boulay. Participation des classes de flûte traversière et de saxophone.

Mercredi 11 mars à 20h

Assemblée générale de l'association, intervention d'une classe instrumentale en préambule (10' environ).

Du 27 au 29 mars

14^e week-end culturel à la salle polyvalente de Flévy, Ennery :

- 27 mars à 20h, concert de l'harmonie Vents d'Est ;
- 29 Mars : spectacle musical « Les classiques du Rock » avec les élèves, les professeurs et les classes de danse.

7 Mai 2026

Concert des musiciens adultes à 18h en salle communale de Chailly.

Juin 2026

Bibliothèques en scène, projet initié par le département de la Moselle. Le lieu reste à définir.

19 ou 20 Juin

Fête de la Musique à Argancy : scène ouverte aux élèves musiciens, chanteurs et danseurs. Concert des professeurs.

1^{er} Juillet

Fête de fin d'année et remise des diplômes.

Orchestre intercommunal Vents d'Est

Répétitions samedi de 17h à 18h30
8 rue du Château - Ennery
Courriel : vents.est57@gmail.com
Tél : 06 26 12 02 72

Une fin d'année en fanfare !

Concert à la FIM



Pour la deuxième année consécutive, Vents d'Est, dirigé par le chef Sébastien Mercet s'est produit en concert pour les 90 ans de la FIM, le 27 septembre dernier.

Concert de l'avent à Argancy

Samedi 6 décembre, Vents d'Est a donné rendez-vous à son fidèle public à la salle des fêtes d'Argancy pour son traditionnel concert de l'avent dont le thème était « Il était une fois » avec des œuvres inspirées des contes et légendes.

Chacun a pu apprécier la qualité d'interprétation des différentes pièces proposées par cet ensemble de musiciens amateurs, sous la baguette bienveillante de Sébastien Mercet.

Certains d'entre eux ont été mis en valeur en interprétant des solos ou en jouant en soliste accompagné par l'orchestre comme le jeune Elouan, élève au Conservatoire de Metz, dont le public a pu apprécier la virtuosité à l'euphonium.

La soirée a également été placée sous le signe de la générosité puisque l'association a offert l'argent récolté à l'AFM TELETHON.



Prochains concerts

Samedi 7 février 2026 à 20h salle Flévy/ Ennery

Grand concert avec la participation de l'ensemble de clarinettes « Souffle d'Ebène » dirigé par Jean-Claude Madoni ancien clarinette solo de l'Orchestre National de Lorraine et qui fut le premier directeur de l'école de musique.

Vendredi 27 mars 2026 à 20h salle Flévy/ Ennery

Concert d'ouverture du week-end culturel de l'école intercommunale de musique et danse.

Rives de Moselle

1, Place de la Gare
57280 Maizières-lès-Metz
Ouvert du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h
Tél : 03 87 51 77 02
Courriel : accueil@rivesdemoselle.fr



Le territoire de la communauté de communes représente 20 communes : Antilly, Argancy, Ay-sur-Moselle, Chailly-lès-Ennery, Charly-Oradour, Ennery, Fèves, Flévy, Gandrange, Hagondange, Hauconcourt, Maizières-lès-Metz, Malroy, Mondelange, Norroy-le-Veneur, Plesnois, Richemont, Semécourt, Talange, Trémery.

Eaux usés : des kilomètres de tuyaux et un tunnel sous le Moselle

Pour adapter le réseau d'assainissement au développement du territoire, Rives de Moselle engage d'importants travaux, notamment à Argancy, où une tranchée de plusieurs kilomètres doit permettre d'acheminer les eaux usées vers la station d'épuration d'Hauconcourt.

La mise en service de l'hôpital privé Terres de Moselle, prévue à la fin de l'année, nécessite une adaptation du réseau d'assainissement. Celui-ci va être modifié afin de doubler la capacité de la station d'épuration d'Hauconcourt. Les stations d'Argancy et d'Antilly, plus petites, seront à terme supprimées. A la fin du chantier, l'ensemble du réseau sera raccordé à la nouvelle installation. Cette transformation demande un investissement de 25 millions d'euros et des travaux aux dimensions hors normes.

Que se passe-t-il à Argancy ?

Depuis septembre dernier, des pelles mécaniques s'activent dans un pré situé en contrebas du village. Elles creusent un nouveau réseau d'assainissement pour remplacer l'ancien vieillissant. Il acheminera les eaux usées vers la station d'Argancy qui sera transformée, plus tard, en poste de refoulement pour envoyer les effluents vers la station d'Hauconcourt située de l'autre côté de la Moselle.

Une trouée est en cours de réalisation. Elle traverse tout le village, de la salle des fêtes au parking du cimetière. Des tuyaux de 12 m sont assemblés sur place pour en faire des barres de 120 m qui sont ensuite déposées au fond de la fosse.

De nombreux obstacles jalonnent le parcours. Il faut passer sous le ruisseau, le long du terrain de foot et près de la Moselle, ce qui occasionne des remontées d'eau qu'il faut pomper. Six mois seront nécessaires pour atteindre l'actuelle station d'épuration d'Argancy, en passant sous l'autoroute. Ensuite, pour raccorder ce nouveau réseau à la station d'épuration d'Hauconcourt, il faudra encore creuser un tunnel sous la Moselle !

Pendant toute la durée du chantier, les habitants des trois villages pourront continuer à faire la vaisselle, laver le linge et aller aux toilettes, les installations existantes seront toujours opérationnelles !

L'ÉPURATION de l'EAU



Tous les jours, chaque habitant du territoire consomme entre 100 et 150 litres d'eau. Cette eau rejoint un réseau souterrain constitué de 200 km de tuyaux et de 53 postes de relevage avant d'atteindre la station d'épuration où elle va être traitée. Elle sera ensuite rejetée dans la nature.



Que faire de ses déchets verts ?

**LE BRÛLAGE
À L'AIR LIBRE
DES DÉCHETS VERTS :
C'EST INTERDIT
TOUTE L'ANNÉE !**

POUR NOTRE AIR ET NOTRE SANTÉ,
IL EXISTE DES SOLUTIONS FERTILES !

The poster features a large blue 'X' over a pile of burning branches and leaves, with a speech bubble above it.

Le brûlage des déchets verts à l'air libre est interdit par la loi et possible d'une amende de 750 € (décret n° 2020-1573 du 11 décembre 2020).

Cette pratique génère des gaz à effet de serre, des nuisances olfactives et gâche une précieuse ressource pour votre jardin. Heureusement, il existe plusieurs solutions pratiques et utiles pour valoriser directement ces matières chez vous comme, le paillage, le compostage, le broyage, la décomposition naturelle sur place ou, encore, la fabrication d'une haie sèche.

Zoom sur la haie sèche

La haie sèche est un « andain » de branches de différentes longueurs et d'épaisseurs, qui possède plusieurs intérêts :

- **Créer un abri pour la biodiversité** : les oiseaux, les insectes et petits mammifères y trouveront refuge et nourriture.
- **Avoir une zone coupe-vent**, favorable aux cultures potagères car elle ralentit le dessèchement.
- **Délimiter des espaces au jardin** : pelouse, potager, verger.
- **Éviter les nombreux déplacements à la déchèterie** en réutilisant les tailles de haies, les branchages et le bois mort du jardin.

Comment construire une haie sèche ?

- Planter des piquets espacés d'un mètre à intervalle régulier.
- Compter 50 cm à 1 m de distance entre les 2 rangs de piquets.
- Entre les 2 rangs de piquets, disposez vos branchages, vos tailles et feuilles mortes dans le sens de la longueur.
- Renouveler la haie au fur-et-à-mesure de la décomposition des branchages.

Evolution de la haie sèche

Peu à peu, les branchages vont se décomposer et créer à la base de la haie une terre végétale riche en matière organique. Les graines d'arbres et d'arbustes, présentes dans les déjections d'oiseaux, vont germer dans le sol ; une haie naturelle de noisetier, d'érable sycomore, d'aubépine, de prunellier va petit à petit se créer.

Les déchets verts sont des ressources précieuses : valorisons-les plutôt que de les faire partir en fumée !



Bravo à cet habitant d'Argancy, pour sa magnifique réalisation dont chacun peu s'inspirer.



Collecte de biodéchets : attention aux erreurs de tri !

Toute erreur de tri nécessite, avant valorisation, une intervention humaine forcément coûteuse pour la communauté.

Or, suite à de nombreuses erreurs de tri qui nous ont été signalées, nous nous proposons, à toutes fins utiles, un petit rappel :

- seuls les sachets en papier Kraft compostables mis à disposition en Mairie sont à utiliser ;
- seuls sont admis : les épluchures de fruits & légumes, les coquilles d'œufs, les restes de repas y compris viandes et poissons, le marc de café ;
- sont proscrits : les huiles et graisses alimentaires, les serviettes de table, les mouchoirs jetables, le papier essuie-tout et les déchets de jardin.



A savoir

Recensement de la population

Le recensement de la population d'Argancy sera effectué entre le 15 janvier 2026 et le 14 février 2026.

Pourquoi ?

Le recensement de la population est un acte civique, **obligatoire**, qui concerne tout le monde et qui profite à tous.

C'est grâce aux données collectées lors du recensement de la population que tous les projets peuvent être pensés et réalisés.

Le recensement permet d'établir la population officielle de la commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement etc.

Vos agents recenseurs



Marie-Christine Haller, Nicolas Trivelli, Fabienne Vécrin, agents recenseurs et Marylène Snaidero coordinatrice communale.

Nous savons, d'ores et déjà, que vous leur réserverez un très bon accueil.

A savoir

Tout savoir sur Argancy avec PANNEAUPOCKET

Avez-vous téléchargé l'application PANNEAUPOCKET ?

Rendez-vous sur Appstore, PlayStore ou App Gallery.

Ouvrez ensuite l'application et recherchez votre collectivité ou le code postal et cliquez sur le cœur rouge situé à côté de son nom pour l'ajouter à vos favoris.



Sur la première page, en un simple clic, vous disposez des informations qui vous intéressent.

- **INFO ALERTE** : avis de vigilances (météo, cambriolage, sanitaire...), événements associatifs ou municipaux
- **SIGNALLEMENT** : une information à transmettre à la mairie sur l'éclairage, un problème de voirie, un signalement dédié aux espaces verts, un dépôt clandestin ...
- **INFOS MAIRIE** : informations pratiques concernant les services municipaux, la bibliothèque ou encore la police municipale.
- **NUMEROS D'URGENCE** : Police, pompiers, Samu...
- **SITE INTERNET** : accès direct au site Internet de la commune
- **RIVES DE MOSELLE** : accès direct au site internet de la communauté de communes.
- **EVENEMENTS A VENIR** : calendrier des événements et manifestations.
- **GENDARMERIE** : accès direct au PANNEAUPOCKET de la gendarmerie d'Ennery.
- **VIE ASSOCIATIVE** : coordonnées (mails et téléphones) des responsables des associations du village.
- **SERVICES DE SANTE** : indication et localisation des défibrillateurs et Géocoeur, coordonnées des professionnels de santé (pharmacie, médecins, infirmières, kinésithérapeutes, orthophonistes).
- **AFFICHAGE LEGAL** : arrêts municipaux, préfectoraux, état civils, PLU, enquêtes publiques, etc...
- **POLICE MUNICIALE** : accès direct au PANNEAUPOCKET de la police municipale.

Mobilité : pensez-y !

Le 1^{er} vendredi de chaque mois, la commune organise une navette en minibus vers le centre commercial Auchan de Semécourt (départ 13h30 - retour 16h30).

N'hésitez pas à utiliser ce service gratuit proposé par la municipalité en vous inscrivant en mairie avant le mercredi précédent.



Garde des médecins Tél : 08 20 33 20 20

Urgence dentaire

Tél : 15 (pour obtenir la liste des dentistes de garde)

Tél : 03 87 56 46 46

7 j/7 de 8h30 à 16h00

Hôpital d'instruction des armées Legouest
Rue des Frères Laretelle - 57070 Metz

Déclarations préalables et permis de construire délivrés.
Période du 20/08/2025 au 16/12/2025

Déclarations préalables

Demandeur	Adresse des travaux	Nature des travaux
Quaranta Gian-Bruno	10 rue des Grandes Chenevières à Rugy	Clôture
SASU Soleil Grand Est 50 rue Eugène Corbin Nancy	6 rue de la Fontaine à Olg y Madame Henriette Guichard	Panneaux photovoltaïques
SCI des Champs 13 rue des Chardonnerets Argancy	47 rue de Bussière à Argancy	Mise en peinture de la façade
Lallier Thierry	6 rue des Prés à Argancy	Remplacement du lambris sur la terrasse par du PVC translucide
Colombino Virginie	3 rue des Bouvreuils à Argancy	Remplacement d'une baie vitrée 3 pans par une baie coulissante 2 pans
Trivelli Nicolas	11 rue de Metz à Olg y	Isolation thermique et ravalement de façade de la partie basse de la maison
Casagranda Charlène	5 rue de la Crouée à Argancy	Isolation thermique extérieure+ ravalement de façade
Hourdin Jacques	21 rue des Prés à Argancy	Piscine
Grün Brice	5 rue de Lavaux à Olg y	Rénovation de la façade
Urban Lucie	2 rue en Chemée à Olg y	Remplacement de la porte d'entrée
Cornille Maïté	15 rue des Lilas à Argancy	Changement de la porte de garage
Agrisun - 1 rue des Soeurs 67400 Illkirch Graffenstaden	35 rue de Bussière à Argancy Pull Sébastien	Installation de panneaux photovoltaïques
Pierson Alexandre	14 rue des Pêcheurs à Argancy	Réfection des murs d'enceinte
Immothenon 45 rue de Bussière Argancy	2 rue des Bouvreuils à Argancy	Clôture
Vagner Aurélie	5 rue des Pensées à Rugy	Création d'une terrasse sur pilotis Modification de 2 ouvrants par 2 portes-fenêtres
Boileau David	2 rue de l'Eglise à Argancy	Remplacement des volets
Basso Anne	10 impasse des Vergers à Olg y	Remplacement des menuiseries extérieures
Weyand Audrey	2 rue des Prés à Argancy	Remplacement des menuiseries extérieures
Barnich Déborah	1 rue des Pêcheurs Argancy	Isolation thermique par l'extérieur
TGM Restaurant « Le Village »	29 et 31A rue de Metz à Olg y	Réaménagement espace vert Installation d'une pergola et bardage bois en façade

Permis de construire

Demandeur	Adresse des travaux	Nature des travaux
EARL Ecurie d'Olg y 6 rue de Metz à Olg y	En grève	3 abris pour chevaux

Quels que soient les travaux extérieurs effectués sur votre bien (ravalement de façade, changement de menuiseries, chalet de jardin, véranda, etc), ceux-ci doivent **obligatoirement** faire l'objet d'une demande préalable en mairie pour être en conformité avec le PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la commune.

Si vous n'êtes pas en conformité, vous pouvez régulariser en vous présentant en mairie. A défaut, c'est l'article 40 du code pénal qui s'applique. A la fin du chantier, vous devez déposer en mairie une déclaration de fin de travaux.

Etat civil

Naissances

Adèle FOLNY née le 11 septembre 2025

Jeanne KIFFER née le 4 novembre 2025

Louis CORREIA né le 5 décembre 2025

Alexis LE GLEUHER né le 10 décembre 2025

Maëlle LE GLEUHER née le 10 décembre 2025



Mariages

Christophe AUBURTIN et Océane RICHON mariés le 13 septembre 2025

François LECARPENTIER et Aurélie NERO mariés le 25 octobre 2025

Jean-Jacques RUSSO et Catherine HEUBEL mariés le 8 novembre 2025

**Vous fêtez vos noces d'or, de diamant ou plus encore !
Signalez-vous en mairie, une surprise vous sera réservée.**



Décès

Suzanne MAYER décédée le 16 août 2025

Danila MORTELLETTE décédée le 20 octobre 2025

Hélène ETIENNE décédée le 30 octobre 2025

Prochaines manifestations

Janvier

25 Repas italien

US Argancy

Février

1 Boule de Cristal - compétition jeunes
5 Assemblée générale
7 Carnaval, soirée dansante

Argancy Pétanque
Interassociation
Ecole Buissonnière

Mars

6 Assemblée générale
15 Elections municipales 1^{er} tour
18 Don du sang
21 Collecte des Restos du cœur
22 Elections municipales 2^e tour
28 Nettoyage de printemps

Ecole Buissonnière
Municipalité
Donneurs de sang bénévoles
Interassociation
Municipalité
Intersassociation - Municipalité

Avril

26 Color run de Pâques
Journée pêche à la truite

Ecole Buissonnière
Amicale de pêche

Mairie d'Argancy

1, Place Anne de Méjanès



57640 ARGANCY

Tél : 03 87 77 83 21

Fax : 03 87 77 72 70

mairie@argancy.fr

www.argancy.net



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Village ambassadeur du don d'organes